

# Prévention du décrochage scolaire

**Proposition de démarches en collège et en lycée**

*Livret à l'attention des chefs d'établissement et/ou  
des référents MIJEC établissement du 2<sup>nd</sup> degré*



## Face à ces situations, Quelles démarches effectuer ?



### POINTS de VIGILANCE

- Ne pas conduire les entretiens seul
- Conserver une trace écrite de toutes les étapes
- Famille : Informer et inviter les DEUX parents

#### FICHE 1

##### ELEVE PERTURBATEUR EN COURS

*Refus de travail, insolence, bavardages, retard, ...*

#### FICHE 2

##### ELEVE PRESENT, MAIS PASSIF ET NON INTERESSE

*Absence de motivation, manque d'implication, travail demandé non effectué...*

#### FICHE 3

##### ELEVE AU COMPORTEMENT INADAPTE FACE A LA LOI

*Consommation, violence, harcèlement, vols, dégradation, sorties non autorisées,...*

#### FICHE 4

##### ELEVE REGULIEREMENT ABSENT

*Absence qui interroge l'établissement*

#### FICHE 5

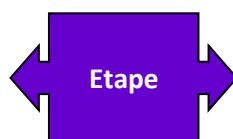
##### ELEVE QUI SOUHAITE DEMISSIONNER

*Proposition de démarches.*

*Document co-construit avec l'ensemble des référents MIJEC établissement*

### Mode de lecture

Démarches internes à l'établissement,  
en lien avec la scolarité

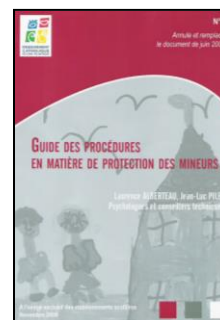


Démarches de l'établissement en lien  
avec les partenaires

### Avertissement :

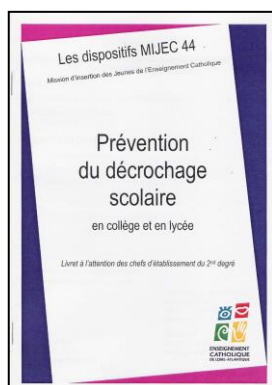
Dans les situations décrites dans les fiches suivantes, si cela est nécessaire, se référer au « guide des procédures en matière de protection des mineurs » du service de psychologie pour une note d'information préoccupante.

(Mise à jour prévue en 2015)

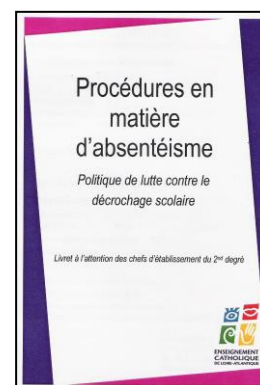


### Documents ressources DDEC 44 :

- Livret prévention du décrochage scolaire.  
Dispositifs Mijec 44  
Septembre 2012



- Livret procédure en matière d'absentéisme  
Septembre 2013



- Kit pratique « Animer une équipe éducative »  
Septembre 2014



## Sigles utilisés dans les pages suivantes

C.I.O : Centre d'Information et d'Orientation

E.P.E : Ecole des Parents et des Educateurs  
8 Allée Baco, 44000 Nantes - 02 40 35 47 73

Famille\* : Sous-entendu famille et/ou services éducatifs le cas échéant

MDA : Maison Des Adolescents  
7 rue Julien-Videment - 44000 Nantes - 02 40 20 89 65  
28 rue Henri Gautier – 44600 Saint-Nazaire – 02.51.10.75.75  
Nord du département – permanences mobiles sur rendez-vous - 02.40.51.55.60

PP : Professeur Principal

SAPAD : Service d'Aide Pédagogique A Domicile - 02 40 94 03 28

SICF : Service Information et de Conseil aux Familles  
47 rue François Bruneau - 44041 Nantes - 02 40 14 57 07

## Documents de référence de l'éducation nationale :

- Livret pour une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves  
Guide à l'attention des équipes éducatives des collèges et des lycées



- Dossier du ministère de Janvier 2015 –  
Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire



- Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011 - Obligation scolaire - Vaincre l'absentéisme
- Bulletin officiel n°6 du 10 février 2011 - Lutte contre le décrochage scolaire
- Bulletin officiel n°22 du 29 mai 2014 – Application de la règle, mesures de prévention et sanctions



**Fiche de poste**  
**Pour le référent MIJEC établissement**  
**Au sein de l'enseignement catholique des Pays de la Loire**  
*Lundi 30 septembre 2013*

L'ensemble des acteurs de notre réseau est mobilisé sur l'orientation en partenariat avec les parents et trouve aussi sens dans son action en prenant appui sur le texte de référence du CNEC intitulé « **L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent** » (juillet 2009).

Le texte national rappelle l'importance de la recherche de personnes relais en établissements pour parvenir aux objectifs poursuivis dans la lutte contre le décrochage scolaire.

**C'est pourquoi, il est demandé à chaque chef d'établissement de désigner au sein de sa structure un « référent MIJEC établissement ».** Cette personne agit bien sûr sous couvert de son chef d'établissement et c'est à lui qu'elle doit en premier lieu rendre compte du travail opéré.

L'action du référent MIJEC établissement se situe principalement à certaines périodes de l'année et peut être résumée comme suit :

<b>JUIN</b>	Récupérer les informations relatives aux orientations des élèves, par l'intermédiaire des professeurs principaux.
<b>SEPTEMBRE</b>	Renseigner l'enquête de repérage du responsable MIJEC diocésain et lui renvoyer dans les délais impartis
<b>EN COURS D'ANNEE</b>	Etre en relation régulière avec le responsable MIJEC diocésain : <ul style="list-style-type: none"><li>- en l'informant de données utiles dès que nécessaire</li><li>- en le prévenant ou l'alertant sur quelques situations repérées</li><li>- en demandant conseil dès que cela lui est nécessaire</li></ul>

Par ailleurs, le référent MIJEC établissement peut être destinataire d'informations par voie numérique de la part des responsables MIJEC diocésains. Il peut aussi être amené à participer à une réunion organisée à l'initiative de ces derniers si une problématique l'exigeait.

**Textes de référence**

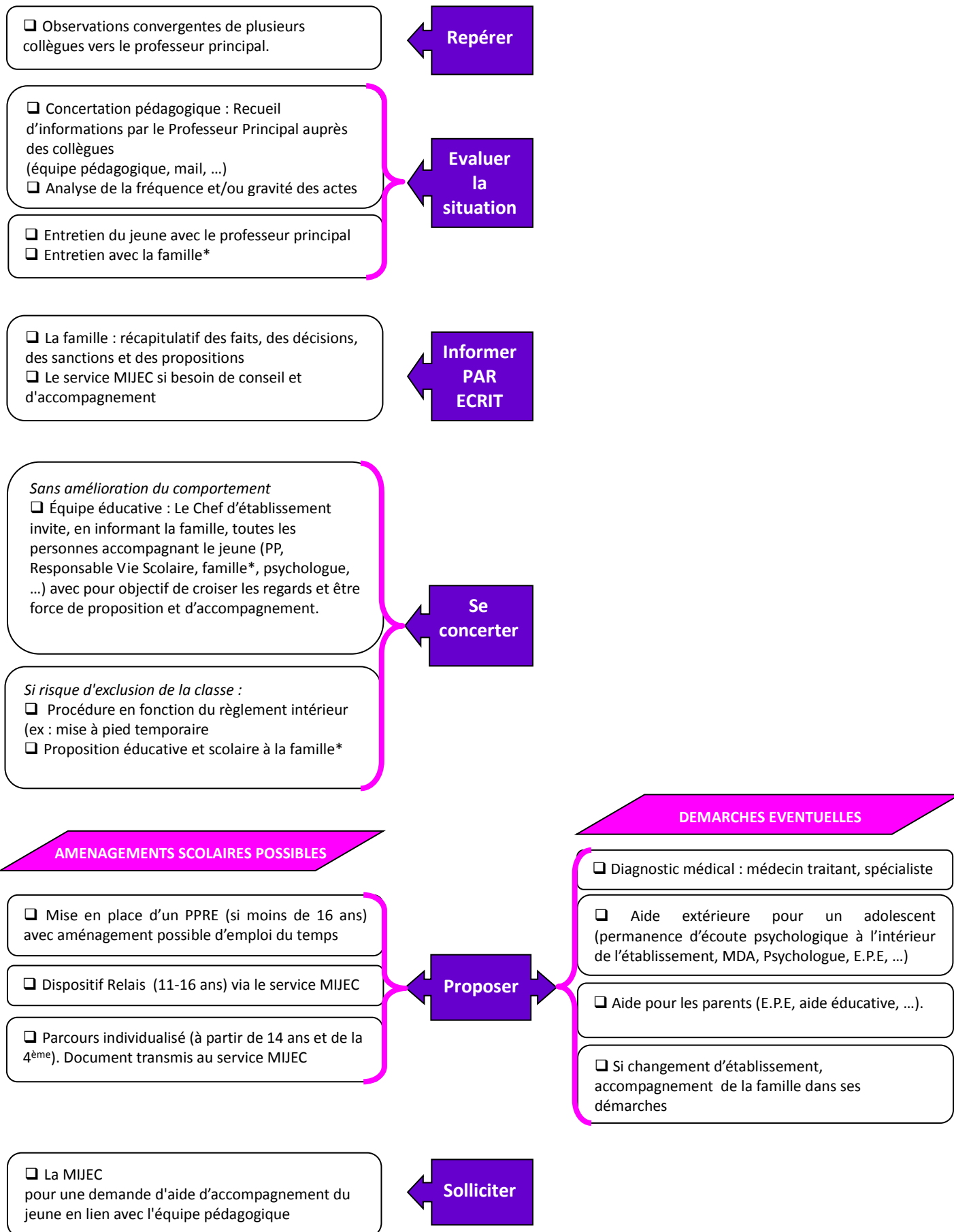
- Texte du CNEC : « **L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent** » (juillet 2009)
- Bulletin Officiel du Ministère de l'éducation nationale n°6 du 10 février 2011 sur le décrochage scolaire
- Circulaire du Recteur du 20 juin 2013 sur la mise en œuvre de la politique de lutte contre le décrochage - année scolaire 2013-2014

Pour l'URADEL,

**Philippe TRILLOT**  
**Directeur diocésain référent**

# FICHE N° 1 : Elève perturbateur en cours

Quelles démarches effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement ?



## FICHE N° 2 : Elève présent mais passif et non intéressé

Quelles démarches effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement ?

- Observations convergentes de plusieurs collègues vers le professeur principal.

Repérer

- Concertation pédagogique : Recueil d'informations par le Professeur Principal auprès des collègues

- Entretien du jeune avec le professeur principal
- Entretien avec la famille\*

Evaluer la situation

- La famille : récapitulatif des faits, des décisions, des sanctions et des propositions
- Le service MIJEC si besoin de conseil et d'accompagnement

Informer PAR ECRIT

*Sans amélioration du comportement*

- Équipe éducative : Le Chef d'établissement invite, en informant la famille\*, toutes les personnes accompagnant le jeune (PP, Responsable Vie Scolaire, psychologue, ...) avec pour objectif de croiser les regards et être force de proposition et d'accompagnement.

Se concerter

### AMENAGEMENTS SCOLAIRES POSSIBLES

- Mise en place d'un PPRE (si moins de 16 ans)
- Dispositif Relais (11-16 ans) via le service MIJEC
- Parcours individualisé (à partir de 14 ans et de la 4<sup>ème</sup>). Document transmis au service MIJEC

Proposer

### DEMARCHES EVENTUELLES

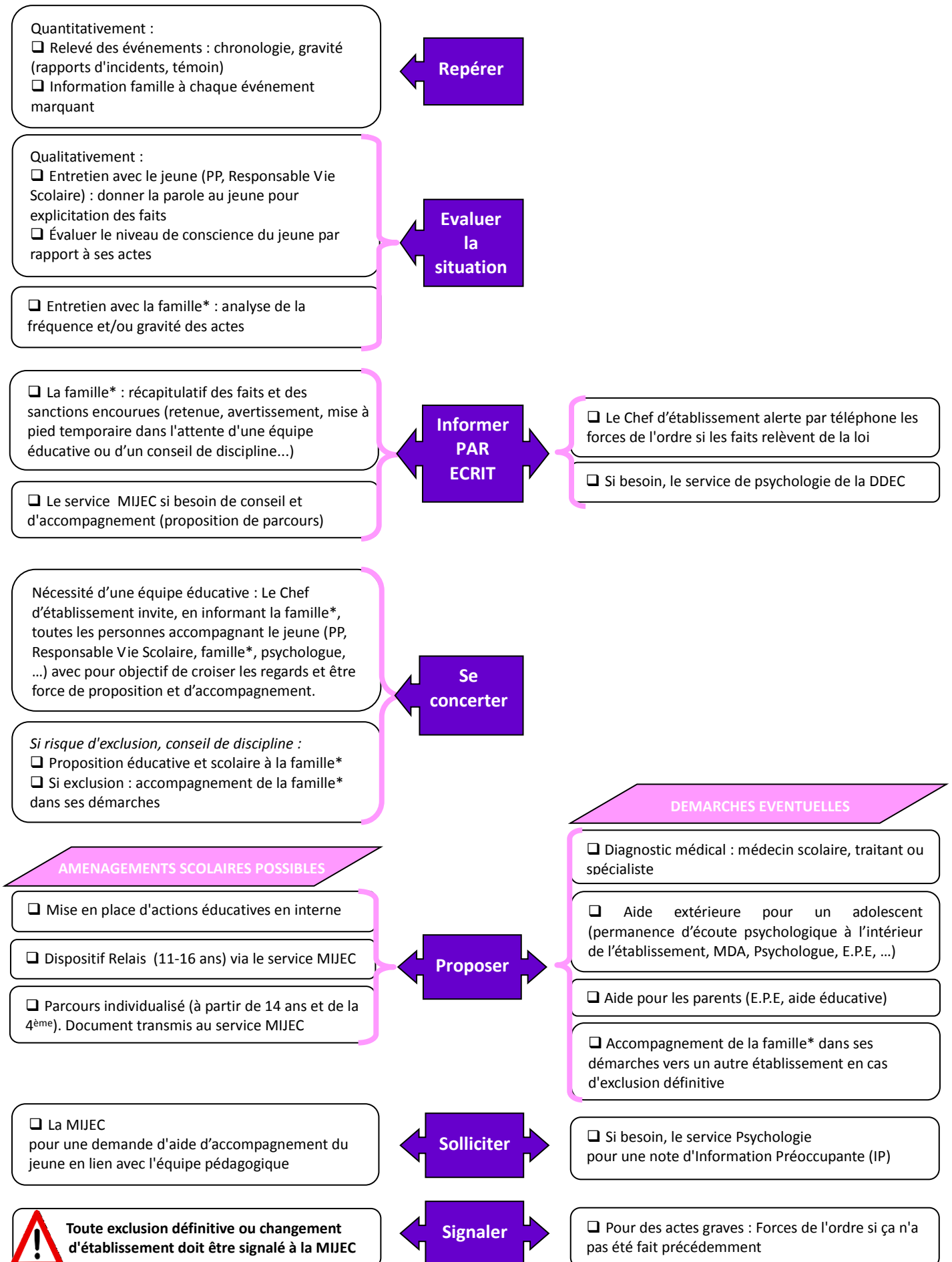
- Diagnostic médical : médecin traitant, spécialiste
- Aide extérieure pour un adolescent (permanence d'écoute psychologique à l'intérieur de l'établissement, MDA, Psychologue, E.P.E, ...)
- Aide pour les parents (E.P.E, aide éducative).
- Prise de rendez-vous au service Information et Conseil aux Familles (SICF) pour réfléchir à l'orientation

- La MIJEC pour une demande d'aide d'accompagnement du jeune en lien avec l'équipe pédagogique

Solliciter

## FICHE N° 3 : Elève au comportement inadapté face à Loi

Quelles démarches effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement ?





## FICHE N° 4 : Elève régulièrement ABSENT

Quelles démarches effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement ?

Quantitativement :

- Relevé régulier des absences/retards sans motif.

Si un nombre de journées d'absences vous interroge, alors, déclenchement d'une démarche d'accompagnement : contact du Responsable Vie Scolaire avec la famille\* et le jeune

- Recueil d'informations par le PP auprès des collègues (équipe pédagogique, mail, ...)

Repérer

Qualitativement :

- Entretien avec le jeune (Responsable Vie Scolaire, PP)
- Entretien avec la famille\*

Evaluer la situation

- La famille\* : récapitulatif des absences, des décisions, des sanctions et des propositions
- Le service MIJEC si besoin de conseil et d'accompagnement

Informé PAR ECRIT

- Le service de psychologie de la DDEC sur conseil de la MIJEC

*Si l'absentéisme perdure : Equipe éducative*

- Le Chef d'établissement invite, en informant la famille, toutes les personnes accompagnant le jeune (PP, Responsable Vie Scolaire, famille\*, psychologue, ...) avec pour objectif de croiser les regards et être force de proposition et d'accompagnement.

Se concerter

### AMENAGEMENTS SCOLAIRES POSSIBLES

- SAPAD (à valider par le médecin scolaire)
- Mise en place d'un PPRE (si moins de 16 ans)
- Échanges interactifs (transmission/retour) de contenus pédagogiques en vue de la validation des compétences attendues dans le niveau de classe (lien prof/élève)
- Dispositif relais Daniel Brottier via le service MIJEC (11-16 ans)
- Parcours individualisé (à partir de 14 ans et de la 4<sup>ème</sup>). Document transmis au service MIJEC.
- Anticiper le retour de l'élève (entretien préalable avec la famille pour préparer le retour)

Proposer

### DEMARCHES EVENTUELLES

- Diagnostic médical : médecin scolaire, traitant, spécialiste
- Aide extérieure pour un adolescent (permanence d'écoute psychologique à l'intérieur de l'établissement, MDA, Psychologue, E.P.E, ...)
- Aide pour les parents (E.P.E)

- La MIJEC pour une demande d'accompagnement du jeune en lien avec l'équipe pédagogique

Solliciter

- Si besoin, le service Psychologie pour une note d'Information Préoccupante (IP)



**Si aucune des démarches proposées n'est effectuée par la famille, alors déclaration d'absentéisme auprès de l'IA en lien avec la MIJEC (jeune de moins de 16 ans)**

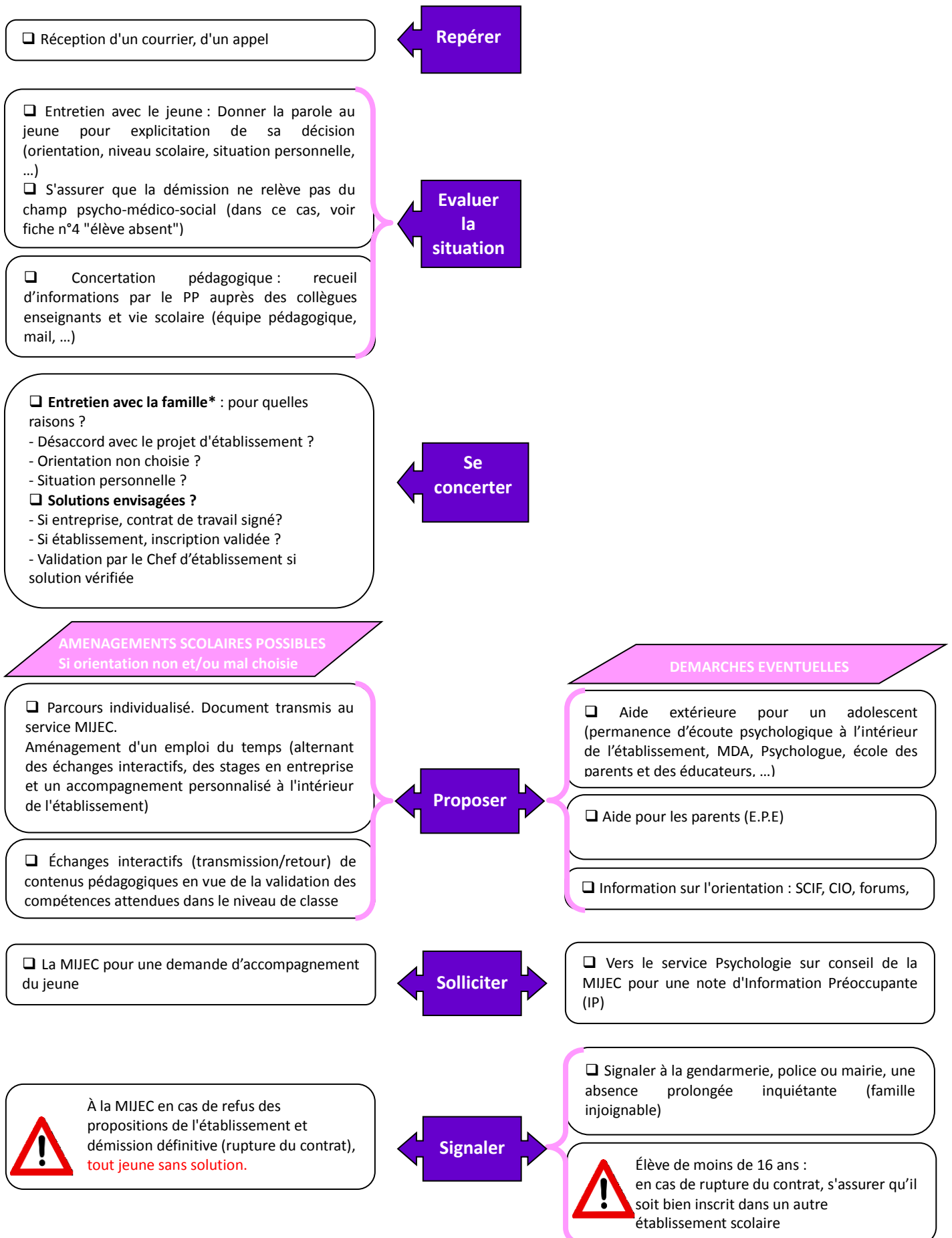
Signaler

- Signaler à la gendarmerie, police ou mairie, une absence prolongée inquiétante (famille injoignable)

## FICHE N° 5 : Elève qui souhaite démissionner (arrêter sa scolarité dans l'établissement)

Quelles démarches effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement ?

Avant toute radiation du jeune des listes de l'établissement





## **Enseignement Catholique de Loire-Atlantique**

Centre Ozanam  
15 rue Leglas Maurice  
BP 44104  
44041 NANTES cedex 1

Tél : 02.51.81.64.00

Fax : 02.51.81.64.20

[www.ec44.fr](http://www.ec44.fr)

*Remerciements aux chefs d'établissement, membres du groupe de pilotage Mijec,  
et aux « référents Mijec établissement » second degré qui ont participé à l'élaboration de ce livret.*

Un document édité par la Direction de l'Enseignement Catholique 44  
Réalisation graphique : Service BEP/MIJEC - Mars 2015